

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 09 Octobre 2012

Présents : G.BLEINC ; P. CODOL ; L.CHAMOIN ; N.NAVARRO ; M.HENRY ;
P.AUGUSTIN; M.MINIER-ROUX ; S.CAROTTI ; M. IPLIKDJIAN ; G.CARCELLER
; M.MUSCARNERA ; J-M FICHBEN ; S.GUIGONNET

Absents : V.PAREGNO.

Excusés : P.PECQUEUX pouvoir à G.BLEINC

1 / Mise en place d'une participation à la protection sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent à temps plein (ou au prorata pour les agents à temps non complet) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Vote à l'unanimité

2 / Rapport du Symielec Var 2011

Monsieur Paul Augustin, Adjoint au Maire, présente le rapport annuel du SymielecVar relatif à la concession de la distribution d'énergie.

Après en avoir entendu lecture par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Vote à l'unanimité

3 / Rapport de l'eau 2011

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Après en avoir entendu lecture par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ce rapport

Vote à l'unanimité

4/ Subvention à la Confrérie des Pois Chiches

Madame MUSCARNERA-JOLLY DE MUNSTHAL, 4ème adjointe aux associations propose à l'assemblée l'attribution d'une subvention pour l'année 2012 à l'Association de la Confrérie des Pois Chiches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500 € à l'Association de la Confrérie des Pois Chiches.

Vote à l'unanimité

.

5/ Subvention à l'Antenne de Justice

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'attribution d'une subvention pour l'année 2012 à l'Antenne de Justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 800 € à l'Antenne de Justice.

Vote à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 09 Octobre 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 09 Octobre 2012

Le Maire